



## Motif de licenciement économique- calcul des droits

Par **MOREIRA**, le **01/09/2007** à **12:48**

Bonjour,

Je suis cadre technico commercial employé depuis 16 ans par une société auxiliaire du transport (Transitaire commissionnaire en transport) .j'ai effectué plusieurs missions d'un mois en Afrique avant d'être détaché en au Gabon pour une durée de 18 mois de 2003 à 2005.

Après un retour en France de 5 mois j'ai de nouveau été détaché au Gabon de novembre 2005 à ce jour.

Le manque de perspectives d'évolution dans l'entreprise en France a motivé mon choix pour le détachement.

En Afrique j'ai considérablement évolué en occupant des postes d'encadrement à responsabilité. Ma société vient de perdre le contrat pour lequel je suis en Afrique et envisage de me rapatrier en FRANCE .

Puis-je refuser de retourner en France sachant que je n'aurais pas de poste équivalent à celui que j'occupe aujourd'hui.

Mon refus pourra t-il justifier un licenciement économique.

Dans le cadre de mon détachement je bénéficie d'une indemnité NETTE de grand déplacement de 120 eur par jour de présence au GABON qui vient s'ajouter à mon salaire de 3300 Eur Brut.

Pourrais-je prendre en compte ces indemnités dans le calcul de mes droits suite au licenciement économique.

L'addendum à mon contrat de travail prévoit un préavis de 3 mois.

Puis-je exiger d'effectuer mon préavis au GABON.

A titre d'information, sachez qu'en cumulant mes deux dernières missions j'en suis à près de 4 années de détachement.

Le dernier Addendum signé pour mon détachement actuel, prévoit une durée de maximale de 2 ans.

Je vous remercie d'avance de vos conseils

Marc MOREIRA  
0619674005  
marcmo3@yahoo.fr